



CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 04 avril 2019 à SOUILLY  
**PROCES-VERBAL DE SEANCE**  
Convocation du 25 mars 2019

**Etaient présents** : Tous les membres du Conseil Communautaire sauf :

**Absents excusés** : KORKMAZ Ozlay, GILSON Bernard, LEPRINCE Romuald, VOL Fabricia, PETTAZZONI Alfred, Jean-Pierre JAUNEL, Aurélien JAUNEL, MARTIN Philippe

**Etaient remplacés** : Jean-Pierre JAUNEL par Michel AUBRY, Patrick THUGNET par Jean-Paul BODEUX, Alain HENRIONNET par Marie-Noëlle BRIZION

**Absents** : WATRIN Laurent, TOUSSAINT Francis, PIERRON Patrick, CORVISIER Hervé, THUGNET Patrick, HENRIONNET Alain, MARSAUX Arnaud

**Pouvoirs** : Bernard GILSON à Claude REALE, Romuald LEPRINCE à Jean-Claude DUMONT, Fabricia VOL à Karine HELMINGER, Alfred PETTAZZONI à Serge NAHANT.

Conformément à l'article L 2171-18 du CGCT, la séance a été publique

#### **Ouverture de séance**

Monsieur Serge NAHANT, Président de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée, ouvre la séance à 20h00.

Il a ensuite été procédé conformément à l'article L 2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du conseil communautaire, **Madame Christine HABART** a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **Approbation des derniers comptes rendus du conseil communautaire**

Le compte rendu du conseil communautaire du 28 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

### PROCES VERBAL DE SEANCE

#### **1- Administration générale**

##### **o Comptes Administratifs 2018 :**

- Approbation du compte administratif de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée – Budget général et Budgets annexes

##### **o Comptes de gestion 2018 :**

- Approbation du Compte de gestion de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée - Budget général et Budgets annexes

- **Affectation du résultat des budgets**
- **Budget prévisionnel 2019 :**
  - Budget prévisionnel général 2019
  - Budget Prévisionnel 2019 – Zone de Villers
  - Budget Prévisionnel 2019 – Zone des Souhesmes
  - Budget Prévisionnel 2019 – Boulangerie de Souilly
  - Budget Prévisionnel 2019 – Déchets ménagers
  - Budget Prévisionnel 2019 – Annexe Déchèterie
  - Budget Prévisionnel 2019 – Tourisme

Le Président fait remarquer qu'il s'agit du troisième budget prévisionnel de la Communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes Val de Meuse-Vallée de la Dieue et Meuse-Voie Sacrée.

Il précise que ce budget est prometteur pour l'avenir.

Il indique qu'il n'y a pas de gros projets d'investissement prévus en 2019, les dossiers à venir pour la SARAP, la Zone entre Deux Haies, la Vélo-route-Voie-verte et l'éventuel multi-accueil étant en phase étude. Il ajoute que les investissements de 2019 se porteront donc principalement sur les écoles.

Le Président tient à remercier le travail des Vice-présidents et des services pour l'élaboration des documents budgétaires, et notamment le Directeur des services et la responsable du service comptabilité-finances. Il ajoute que les documents ont pu être communiqués aux élus en amont de la présente réunion, même si certains délais ont pu être un peu courts.

Concernant les éléments budgétaires, il indique que les dépenses sont maîtrisées et que les recettes sont en augmentation, grâce notamment à un rappel au niveau de la CFE pour les éoliennes. Il précise que pour 2018 les recettes sont en augmentation de 5%, alors que les dépenses ne sont en augmentation que de 2.7%, ce qui permet de dégager un excédent. Il ajoute que l'excédent 2018 ajouté à l'excédent cumulé des années antérieures permet de dégager au total 1.4 million d'euro. Il précise que ces bons résultats permettront de financer les futurs projets cités ci-dessus.

Concernant la fusion, le Président fait remarquer que les dernières harmonisations tarifaires sont en cours et que les montants 2019 de la CLECT provisoire ont été communiqués aux communes. Il ajoute qu'il conviendra de finaliser le transfert de la compétence scolaire, notamment via la clause de revoyure pour le fonctionnement et à prendre les décisions relatives aux investissements. Concernant la voirie, il précise que les modalités du transfert sont définitivement arrêtées. En ce qui concerne le Transport à la Demande, le Président indique que la CLECT réunie le 14 décembre dernier a proposé une restitution aux communes dans l'attente d'une réflexion plus globale sur l'ensemble du territoire. Il ajoute que la Région, autorité organisation des transports non urbains, pourra être utilement associée à cette réflexion.

- **Fiscalité : vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2019**

Le Président propose de maintenir les taux actuels, l'évolution des bases de la fiscalité pour les 4 taxes étant favorable à la Communauté de communes, notamment au niveau de la CFE dont les bases ont augmenté de 21% et au niveau de la taxe foncière de près de 10%. Il ajoute que l'ensemble des taxes ménages et entreprises amène une augmentation de 226 000 €.

- **Adhésion à divers organismes**

Le Président indique qu'il s'agit de reconduire les adhésions de 2018.

- **Comité office du tourisme : remplacement d'un représentant du collège des élus suite à la démission de Monsieur RONDEAU**

Désignation de M. Hubert BRY

- **Commission d'appel d'offres : remplacement d'un membre titulaire suite à la démission de Monsieur RONDEAU**

Désignation de M. Jean-Michel NORBERT, titulaire et de M. Hubert BRY, suppléant

## 2- Ressources humaines

- **Modification du temps de travail d'un agent suite à l'ajout de la mission d'assistant de prévention : création d'un poste de 30 heures par semaine et suppression d'un poste de 20 heures par semaine.**

Le Président précise qu'il s'agit de confier la mission d'assistant de prévention à l'agent technique de la Communauté de communes. Il ajoute que le Comité technique a émis un avis favorable.

- **Création d'un poste d'adjoint technique ou de technicien sur la base de 35 heures pour un second poste de moniteur d'insertion pouvant être financé à 50%, et mise à jour du tableau des effectifs partie insertion (15 ETP).**

David MINUTO, Vice-président, indique qu'il s'agit de recruter un moniteur d'insertion, afin de créer une seconde équipe en charge principalement des petits travaux dans les bâtiments. Il ajoute que cette seconde équipe serait composée de 5 équivalents temps plein avec un financement à 105% sur le salaire brut, reste dû par la collectivité les charges patronales à taux réduits.

## 3- Cohésion sociale

- **ILCG – demande de subvention 2019 pour le portage de repas**

- **ADMR – demande de subvention 2019**

Le Président précise que les subventions aux clubs et associations seront proposées au vote du prochain conseil communautaire, mais qu'il convient de délibérer dès à présent sur les subventions au profit de l'ADMR et de l'ILCG, sur les mêmes bases qu'en 2018.

- **Participation au fonctionnement des équipements sportifs. Autorisation du Président à signer une convention**

Le Président rappelle que la Communauté de communes Meuse-Voie Sacrée participait aux frais des communes de SOUILLY, TILLY et VILLERS pour les fluides des équipements sportifs. Il propose de reconduire cette participation, notamment par la signature d'une convention.

#### 4- Patrimoine

##### ○ Attribution du marché de maîtrise d'œuvre ECF 2019-2022

Gérard BUYS, Vice-président voirie, précise que deux offres ont été reçues, et propose de retenir le mieux-disant au regard de la mission, IDP Consult.

##### ○ Attribution du marché de maîtrise d'œuvre ouvrages d'art pour 2019

Gérard BUYS, indique que deux offres ont également été reçues, avec une différence de prix très significative et propose de retenir le cabinet CONCEPT VOIRIES.

##### ○ Lancement mise en concurrence travaux pour les ECF 2019

##### ○ Lancement mise en concurrence travaux pour la réfection des ouvrages d'art 2019

Gérard BUYS, indique qu'il convient après établissement des cahiers des charges par les maîtres d'œuvre retenus de lancer la mise en concurrence pour les travaux.

Il précise que le programme voirie pour 2019 est arrêté, après consultation des maires des différentes communes, et que pour les ouvrages d'art, il est prévu la réfection du pont de VADELAINCOURT et du pont de OSCHES. Il ajoute que le pont de RUPT en Woëvre devrait faire partie de la programmation 2020 et celui de JULVECOURT de la programmation 2021.

##### ○ Abondements intercommunaux – 3 dossiers – SOMMEDIÈVE-BELRUPT en Verdunois-HEIPPES

##### ○ Régularisations foncières – autorisation au Président

Le Président indique que plusieurs régularisations foncières doivent être effectuées afin de solder des anciens dossiers, notamment à RUPT en Woëvre, BELRUPT en Verdunois et ANCEMONT, et qu'il convient également de procéder à la régularisation foncière pour l'école DES MONTHAIRONS.

#### 4- Développement – économie

##### ○ Proposition de vente d'une parcelle cadastrée section AB n°568 d'une contenance de 4 ares et 99 centiares sise à GENICOURT : détermination du prix de vente

Daniel SANZEY, Vice-président économie, indique qu'il reste un lot à vendre à GENICOURT. Il ajoute que la fixation du prix ne nécessite plus de recourir à l'avis de France Domaine et propose donc de fixer le prix au même montant que pour les ventes antérieures, soit 10 €/m<sup>2</sup>. Il précise que la commune de GENICOURT sollicitée par la Codecom ne souhaite pas acquérir cette parcelle. Il propose donc de la commercialiser.

##### ○ Zone des SOUHESMES – lancement d'une mise en concurrence pour le contrat de maintenance du réseau de sécurité incendie.

Daniel SANZEY indique que le contrat actuel avec VEOLIA étant arrivé à échéance, il convient de lancer une mise en concurrence pour souscrire un nouveau contrat de maintenance du réseau de sécurité incendie de la zone.

- **Zone entre deux haies à DIEUE sur Meuse: validation du choix de projet d'aménagement proposé par la commission et autorisation à donner au Président pour lancer le marché de maîtrise d'œuvre.**

Daniel SANZEY présente le projet de zone commerciale sur la zone entre deux haies. Il précise que la commission développement a retenu cette hypothèse n°4, qui semble plus attractive avec un phasage en trois temps permettant d'investir au fur et à mesure de la commercialisation.

## **5- Scolaire – enfance – jeunesse**

- **Subvention voyages scolaires des écoles primaires**

Gille VAUTRIN, Vice-président scolaire, rappelle que le montant 2018 de la participation de la Codecom pour les écoles de SOUILLY, ANCEMONT, et RIVE GAUCHE était de 36 € par élève. Il propose de reconduire ce montant pour 2019. Il ajoute que conformément aux préconisations de la CLETC, les communes issues du secteur Val de Meuse sont restées compétentes en la matière pour les écoles de ce secteur, à savoir SOMMEDIÈUE, BELRUPT, DIEUE et DUGNY.

- **Détermination du forfait fournitures scolaire par élève pour les écoles de la Codecom**

Gilles VAUTRIN rappelle que le montant 2018 était de 50 € par élève pour les écoles issues du secteur Meuse-Voie Sacrée et de 45 € par élève pour les écoles issues du secteur Val de Meuse. Il précise que le montant antérieur pour les écoles issues de Meuse-Voie Sacrée était de 55 € par élève et que pour les écoles issues du val de Meuse, chaque commune concernée avait sa propre politique. Afin de finaliser l'harmonisation, il propose pour 2019 un forfait de 50 € par élève pour toutes les écoles, un travail d'harmonisation du contenu de l'enveloppe devant par ailleurs être mené afin de respecter le principe d'équité entre les écoles.

- **Participation carte transport scolaire pour le collège pour l'année scolaire 2019/2020**

Gille VAUTRIN indique que la Région Grand Est s'est prononcée sur la gratuité pour la rentrée scolaire 2019/2020 du transport scolaire pour les élèves de la maternelle et de l'élémentaire. Concernant les enfants scolarisés au collège, le coût de la carte serait de 85 € pour une carte simple et de 60 € par enfant supplémentaire. Il propose de reconduire le dispositif déjà en place pour les enfants du collège, soit une participation de la Codecom à hauteur de 40 € pour une carte simple et de 80 € pour une carte famille.

## **6- Environnement**

Christian MAURER fait un point sur les travaux d'avancement de la restauration de la ripisylve de la Cousances et précise qu'ils sont prolongés de 15 jours après autorisation.

## **7- Questions diverses**

- o Admission en non valeur
- o Créances éteintes

Le Président présente les demandes d'admission en non valeur et de créances éteintes proposées par la Trésorerie. Il fait voter séparément les demandes d'admission en non valeur et de créances éteintes, sachant que ces dernières ont fait l'objet d'un jugement du tribunal.

Le Président fait un retour des suites données à la motion de soutien déposée par la communauté de communes relative à l'installation obligatoire des jeunes médecins dans les territoires ruraux. Il indique que les quatre parlementaires meusiens ont répondu favorablement à la proposition de la Communauté de communes.

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS

### FISCALITE - TAXES LOCALES 2019

*Le conseil,*

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

#### DECIDE

**DE RETENIR** les taux des taxes directes locales pour l'année 2019 suivants :

- Taxe d'Habitation (TH) : % ; **17.97 %**
- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : % ; **14.47 %**
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : % ; **21.76 %**
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : % ; **20.61 %**

**DE METTRE EN RESERVE** un taux capitalisé de 0,45% au titre de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

\*\*\*\*\*

### ADHESION A DIVERS ORGANISMES - ANNEE 2019

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

#### DECIDE

**1° D'ADHERER et de COTISER** aux divers organismes suivants :

- CAUE (6 401.50 €)
- GIDON 55
- Meuse Initiative
- ACI (Association des Chantiers d'Insertion)
- Fédération Française du Cyclisme (900 €)
- SITLOR
- Meuse Action Qualité (30 €)

**2° DE CHARGER** le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

\*\*\*\*\*

## COMITE OFFICE DU TOURISME - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

### DECIDE

- 1° DE DESIGNER M. BRY Hubert comme représentant élu au sein du comité de l'office du tourisme
- 2° DE FIXER la composition du comité de l'office du tourisme comme suit :

#### En qualité de représentants du Conseil Communautaire

- Monsieur Roger GUERIN
- Madame Fabricia VOL
- Madame Michèle GUERMEUR
- Monsieur Daniel SANZEY
- Monsieur Bernard GILSON
- Monsieur Luigi FORNITO
- Madame Marie-Noëlle BRIZION
- Madame Christine HABART
- Monsieur Hubert BRY
- Madame Catherine COLLINET-JUNG
- Madame Frédérique SERRE
- Monsieur Jean-Pierre JAUNEL

#### En qualité de personnes extérieures :

- Madame Dominique PARMENTIER (association « Les Flaviottes ») ;
- Madame Catherine GENIALE (école de musique et chorale du Val de Meuse)
- Madame Régine MARGUILLARD (animatrice bénévole)
- Madame Freddy NICOLAS (animatrice bénévole)
- Monsieur Michel REEB (animateur bénévole)
- Madame Marie-Thérèse SAUCE (animatrice bénévole)
- Monsieur Pascal LEPAGE (animateur bénévole)
- Monsieur RIBET (fédération de pêche – Nixeville)
- Madame Annick ELOY (gîte ma maison lorraine)
- Madame Muriel PARINI (camping de l'espérance)
- Madame Marie-Cécile GIANGRANDI (Association Benoîte-Vaux Accueil)

\*\*\*\*\*

## COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET COMMISSION D'EXAMEN - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

### DECIDE

- 1° DE DESIGNER M. NORBERT Jean-Michel comme membre titulaire en lieu et place de Monsieur RONDEAU
- 2° DE DESIGNER M. BRY Hubert comme membre suppléant en remplacement de Monsieur NORBERT
- 3° DE PROCLAMER les conseillers communautaires suivants élus membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Codecom :

- Membres titulaires :

- Alfred PETTAZZONI,
- Michèle GUERMEUR,
- Alain HENRIONNET,
- Claude REALE,
- Jean-Michel NORBERT

▪ **Membres suppléants :**

- Hubert BRY,
- Christine HABART,
- Francis TOUSSAINT,
- Laurent WATRIN,
- Hervé CORVISIER,

**3° DE PROCLAMER** les conseillers communautaires suivants élus membres de la Commission d'examen de la Codecom :

▪ **Membres titulaires :**

- Alfred PETTAZZONI,
- Michèle GUERMEUR,
- Alain HENRIONNET,
- Claude REALE,
- Jean-Michel NORBERT

▪ **Membres suppléants :**

- Hubert BRY,
- Christine HABART,
- Francis TOUSSAINT,
- Laurent WATRIN,
- Hervé CORVISIER,

\*\*\*\*\*

**MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT - CREATION D'UN POSTE ET SUPPRESSION D'UN POSTE**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :*

**DECIDE**

**1° DE CREER** un poste d'adjoint technique sur la base de 30/35<sup>ème</sup> à compter du 20 mai 2019,

**2° DE SUPPRIMER** un poste d'adjoint technique sur la base de 20/35<sup>ème</sup> à compter du 20 mai 2019,

**3° DE CHARGER** le Président de :

- Signer tous les documents relatifs à cette création
- Ouvrir les crédits budgétaires correspondants.

\*\*\*\*\*

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE OU DE TECHNICIEN**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :*

**DECIDE**

**1° DE CREER** un poste d'adjoint technique ou de technicien sur la base de 35/35<sup>ème</sup>, (pour un poste de Moniteur Insertion)



**2° DE CHARGER** le Président de :

- Signer tous les documents relatifs à cette création
- Ouvrir les crédits budgétaires correspondants.

\*\*\*\*\*

### SUBVENTIONS 2019 - ADMR/ILCG

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE**

**1° DE PARTICIPER** financièrement au fonctionnement de l'ADMR et de l'ILCG du Val de Meuse et du Plateau de Souilly pour les Communes adhérentes, de leurs associations respectives pour les autres Communes.

- Le montant de la cotisation est fixé à 1,20 euro par habitant pour les ADMR, sur la base de 9 208 habitants, soit une participation de 11 049.60 euros ;
- Le montant de la cotisation est fixé à 0,16 euro par habitant pour les ILCG sur la base de 9 208 habitants, soit une participation de 1 473.28 euros ;
- Le montant de la cotisation afférente au portage des repas à domicile par les ILCG est fixé à 0,54 euro par habitant, sur la base de 9 208 habitants, soit une participation de 4 972.32 euros.

➤ Une aide de 1000,00 euros est par ailleurs arrêtée en faveur de l'ADMR du Val de Meuse et du Plateau de Souilly pour la réalisation de son journal associatif.

\*\*\*\*\*

### PARTICIPATION CODECOM - FLUIDES 2019

Après en avoir délibéré et à la majorité (Mme HABART et M. GUERRA maires de SOUILLY et VILLERS ne prennent pas part au vote)

**DECIDE**

**1° D'AUTORISER** M. le Président à procéder au versement des participations 2019 comme suit :

- Commune de Souilly : 3 109.74 €
- Commune de Tilly-sur-Meuse : 519.96 €
- Commune de Villers-sur-Meuse : 530.40 €

**2° D'AUTORISER** le Président à signer une convention avec les communes de SOUILLY, VILLERS sur Meuse et TILLY.

\*\*\*\*\*

### ECF 2019-2021 - ATTRIBUTION MAITRISE D'ŒUVRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

**DECIDE**

**1° D'ATTRIBUER** le marché à la société IDP Consult basée à NANCY au prix forfaitaire de 4 000 € HT par an.

**2° D'AUTORISER** le Président à signer tous documents, actes nécessaires à la réalisation de cette opération

\*\*\*\*\*

### REFECTION OUVRAGES ART 2019 - ATTRIBUTION MAITRISE D'ŒUVRE

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité*

**DECIDE**

**1° D'ATTRIBUER** le marché à EURL CONCEPT VOIRIES basé à ETAIN (55400) au taux de 2.80% du montant HT des travaux, soit un montant estimé à 2 240 € HT.

**2° D'AUTORISER** le Président à signer tous documents, actes nécessaires à la réalisation de cette opération

\*\*\*\*\*

**ENTRETIEN VOIRIE 2019 - MISE EN CONCURRENCE TRAVAUX**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité*

**DECIDE**

**1° D'AUTORISER** le Président à lancer une mise en concurrence sous forme de procédure adaptée pour le marché de travaux entretien voirie 2019.

**2° D'AUTORISER** le Président à signer tous documents, actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

\*\*\*\*\*

**ENTRETIEN VOIRIE 2019 - MISE EN CONCURRENCE TRAVAUX - FONDS DE CONCOURS**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité*

**DECIDE**

**1° D'AUTORISER** le Président à lancer une mise en concurrence sous forme de procédure adaptée pour le marché de travaux réfection ouvrages d'art 2019.

**2° D'AUTORISER** le Président à signer tous documents, actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

\*\*\*\*\*

**REGULARISATIONS FONCIERES - AUTORISATION AU PRESIDENT**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité*

**DECIDE**

**1° D'AUTORISER** le Président à procéder aux régularisations foncières des bâtiments de la Communauté de communes,

**2° D'AUTORISER** le Président à signer tous documents, actes nécessaires à la réalisation de ces opérations.

**3° RAPPELLE QUE,** le Président rendra compte au Conseil Communautaire suivant des attributions exercées, par lui-même et le bureau, par délégation du conseil communautaire.

\*\*\*\*\*

**OPAH - ABONDEMENTS INTERCOMMUNAUX**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :*

**DECIDE**

**D'APPROUVER** les abondements intercommunaux suivants :

- **Mme .....**, domiciliée à **SOMMEDIÈUE**, abondement intercommunal PO « très modeste autonomie » pour un montant de 704.00 € réparti à parts égales entre la Codecom et la Région.

- *M. ...., domicilié à BELRUPT en Verdunois, abondement intercommunal PO « très modeste autonomie » pour un montant de 378.00 € - Codecom seule.*
- *Mme ...., domiciliée à HEIPPES, abondement intercommunal PO « très modeste autonomie » pour un montant de 789.00 € réparti à parts égales entre la Codecom et la Région.*

\*\*\*\*\*

#### **VENTE D'UN TERRAIN - GENICOURT**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

#### **DECIDE**

- 1° DE FIXER** *le prix de vente de la parcelle située à GENICOURT et cadastrée section AB n°568 d'une contenance de 4 ares et 99 centiares à 10 €/m<sup>2</sup>.*
- 2° D'AUTORISER** *le Président à signer tous documents, actes nécessaires à la réalisation de cette vente.*

\*\*\*\*\*

#### **ZONE DES SOUHESMES - MISE EN CONCURRENCE MAINTENANCE RESEAU SECURITE INCENDIE**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

#### **DECIDE**

- 1° D'AUTORISER** *le Président à lancer une mise en concurrence sous forme de procédure adaptée pour la maintenance du réseau de sécurité incendie,*
- 2° D'AUTORISER** *le Président à signer tous documents, actes nécessaires à la réalisation de cette opération.*

\*\*\*\*\*

#### **ZONE ENTRE DEUX HAIES - VALIDATION DU PROJET ET DU PHASAGE - LANCEMENT MAITRISE D'ŒUVRE - CREATION D'UN BUDGET ANNEXE**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

#### **DECIDE**

- 1° DE VALIDER** *le choix d'aménagement selon l'hypothèse 4 ci-jointe,*
- 2° DE VALIDER** *la réalisation de l'opération d'aménagement en 3 phases,*
- 3° LA CREATION** *d'un budget annexe avec option TVA pour la zone entre deux haies,*
- 4° D'AUTORISER** *le Président à lancer une mise en concurrence sous forme de procédure adaptée pour la mission de maîtrise d'œuvre de l'ensemble de l'opération,*
- 5° D'AUTORISER** *le Président à signer tous documents, actes nécessaires à la réalisation de cette opération.*

\*\*\*\*\*

#### **SCOLAIRE - SUBVENTION 2019 VOYAGES SCOLAIRES - GROUPES SCOLAIRES DE SOUILLY, ANCEMONT ET RIVE GAUCHE**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité*

#### **DECIDE**

- 1° DE VERSER** *au titre de 2019 une subvention voyage scolaire de :*
  - **1 872 €** *pour le groupe scolaire d'ANCEMONT (52 élèves)*
  - **4 824 €** *pour le groupe scolaire de SOUILLY (134 élèves)*
  - **3 672 €** *pour le groupe scolaire RIVE GAUCHE (102 élèves)*

\*\*\*\*\*

## FOURNITURES SCOLAIRES 2019 - GROUPES SCOLAIRES

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité*

**DECIDE**

**1° DE VERSER** pour l'année 2019 un forfait par élève au titre des fournitures scolaires de 50 € TTC pour toutes les écoles primaires publiques du territoire (SOUILLY, ANCEMONT, TILLY, VILLERS, LES MONTHAIROIS, SOMMEDIÈUE, DIEUE, BELRUPT).

\*\*\*\*\*

## AIDE A LA MOBILITE - PARTICIPATION CARTE TRANSPORT SCOLAIRE POUR LE COLLEGE

*Après en avoir délibéré et à la majorité*

**DECIDE**

**1° L'OCTROI** d'une aide exceptionnelle aux familles habitants sur le territoire de la CODECOM Val de Meuse-Voie Sacrée dont le(s) enfant(s) est/sont scolarisé(s) au collège (établissements publics ou privés) sur la base forfaitaire de :

- 40 € pour une carte simple.
- 80 € pour une carte famille.

Cette aide, correspondant à l'année scolaire 2019/2020 sera versée en 2019 et en 2020 jusqu'au 30 juin.

**2° D'AUTORISER** le Président à signer toutes pièces et documents afférents à ces versements.

\*\*\*\*\*

## CREANCES ETEINTES

*Après en avoir délibéré et à la majorité*

**DECIDE**

**1° D'INSCRIRE** au compte 6542 pertes sur créances irrécouvrables – créances éteintes, les créances éteintes ci-dessous conformément aux jugements du Tribunal d'Instance de Verdun :

Débiteurs	Montant dette
XXXX	Budget OM : 422.49 €

**2° D'INSCRIRE** au compte 6542 admission en non valeur, les créances ci-dessous suite à clôture pour insuffisance d'actif:

Débiteurs	Montant dette
XXXX	688.90 €

\*\*\*\*\*

## ADMISSION EN NON VALEUR

*Après en avoir délibéré et à la majorité*

**DECIDE**

**1° D'ADMETTRE en non valeur, les créances ci-dessous :**

Budget	Montant dette
18000	1250.92 €
18200	2346.24 €

\*\*\*\*\*

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET PRINCIPAL**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**APPROUVE**

*Le compte de gestion 2018 du budget principal de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée dressé par Monsieur le Trésorier.*

\*\*\*\*\*

#### **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018 DES BUDGETS ANNEXES**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**APPROUVE**

*Par un vote séparé pour chacun de budgets, les comptes de gestion 2018 des budgets annexes de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée :*

- Budget annexe Zone artisanale de Villers
- Budget annexe Zone d'activité des Souhesmes
- Budget annexe Boulangerie de Souilly
- Budget annexe Déchets ménagers
- Budget annexe Déchèterie
- Budget annexe Tourisme

\*\*\*\*\*

#### **COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 - APPROBATION**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité suite à la sortie, au préalable, de Monsieur Serge NAHANT Président de la Communauté de COMMUNES,*

**ADOpte**

**LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018** du Budget principal de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,

Budget dont les résultats globaux de clôture sont les suivants :

- résultat d'investissement de l'exercice - 1 002 629.77 €
- résultat de fonctionnement de l'exercice 6 99 591.58 €
- **résultat cumulé de l'exercice - 303 038.19 €**
  
- résultat d'investissement reporté 815 538.28 €
- résultat de fonctionnement reporté 713 875.78 €
- **résultat global cumulé de clôture 1 226 375.87 €**

\*\*\*\*\*

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité suite à la sortie, au préalable, de Monsieur Serge NAHANT Président de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,*

### ADOPTE

**LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018** du Budget Annexe des déchets ménagers de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,

Budget dont les résultats globaux de clôture sont les suivants :

- résultat d'investissement de l'exercice	48 792.43 €
- résultat de fonctionnement de l'exercice	312 097.21 €
- <b>résultat cumulé de l'exercice</b>	<b>360 889.64 €</b>
- résultat d'investissement reporté	50 907.68 €
- résultat de fonctionnement reporté	175 598.41 €
- <b>résultat global cumulé de clôture</b>	<b>587 395.73 €</b>

\*\*\*\*\*

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE DE LA DECHETERIE

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité suite à la sortie, au préalable, de Monsieur Serge NAHANT Président de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,*

### ADOPTE

**LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018** du Budget Annexe de la déchèterie de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,

Budget dont les résultats globaux de clôture sont les suivants :

- résultat d'investissement de l'exercice	1 743.15 €
- résultat de fonctionnement de l'exercice	- 20 108.27 €
- <b>résultat cumulé de l'exercice</b>	<b>- 18 365.12 €</b>
- résultat d'investissement reporté	1 861.30 €
- résultat de fonctionnement reporté	19 887.99 €
- <b>résultat global cumulé de clôture</b>	<b>3 384.17 €</b>

\*\*\*\*\*

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE TOURISME

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité suite à la sortie, au préalable, de Monsieur Serge NAHANT Président de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,*

### ADOPTE

**LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018** du Budget Annexe du tourisme de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,

Budget dont les résultats globaux de clôture sont les suivants :

- résultat d'investissement de l'exercice	- 697.79 €
---	------------

- résultat de fonctionnement de l'exercice	- 2 452.37 €
- <b>résultat cumulé de l'exercice</b>	- <b>3150.16 €</b>
- résultat d'investissement reporté	7 271.96 €
- résultat de fonctionnement reporté	2 875.50 €
- <b>résultat global cumulé de clôture</b>	<b>6 997.30 €</b>

\*\*\*\*\*

#### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE ZONE DE VILLERS**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité suite à la sortie, au préalable, de Monsieur Serge NAHANT Président de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,*

**ADOPTE**

**LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018** du Budget Annexe de la zone artisanale de Villers de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,

Budget dont les résultats globaux de clôture sont les suivants :

- résultat d'investissement de l'exercice	- 23 069.44 €
- résultat de fonctionnement de l'exercice	22 177.63 €
- <b>résultat cumulé de l'exercice</b>	- <b>891.81 €</b>
- résultat d'investissement reporté	-154 919.56 €
- résultat de fonctionnement reporté	90 074.57 €
- <b>résultat global cumulé de clôture</b>	- <b>65 736.80 €</b>

\*\*\*\*\*

#### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE DE SOUHESMES**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité suite à la sortie, au préalable, de Monsieur Serge NAHANT Président de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,*

**ADOPTE**

**LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018** du Budget Annexe de la zone d'activité de Souhesmes de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,

budget dont les résultats globaux de clôture sont les suivants :

- résultat d'investissement de l'exercice	- 63 090.71 €
- résultat de fonctionnement de l'exercice	-17 588.93 €
- <b>résultat cumulé de l'exercice</b>	- <b>80 679.64 €</b>
- résultat d'investissement reporté	-602 €
- résultat de fonctionnement reporté	18 246.99 €
- <b>résultat global cumulé de clôture</b>	- <b>63 034.65 €</b>

\*\*\*\*\*

#### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE BOULANGERIE DE SOUILLY**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité suite à la sortie, au préalable, de Monsieur Serge NAHANT Président de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,*

**ADOPTÉ**

**LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018** du Budget Annexe boulangerie de Souilly de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée,

Budget dont les résultats globaux de clôture sont les suivants :

- résultat d'investissement de l'exercice	8 739.91 €
- résultat de fonctionnement de l'exercice	3 058.24 €
<b>- résultat cumulé de l'exercice</b>	<b>11 798.15 €</b>
- résultat d'investissement reporté	- 29 309.10 €
- résultat de fonctionnement reporté	0 €
<b>- résultat global cumulé de clôture</b>	<b>- 17 510.95 €</b>

\*\*\*\*\*

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF - 2019 DU BUDGET PRINCIPAL**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**ADOPTÉ** le Budget Primitif 2019 du budget principal de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée.

B.P. 2019	Recettes	Dépenses
Investissement	3 376 728.02 €	3 376 728.02 €
Fonctionnement	8 512 645.02 €	8 512 645.02 €
<b>Totaux</b>	<b>11 889 373.04 €</b>	<b>11 889 373.04 €</b>

\*\*\*\*\*

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**ADOPTÉ** le Budget Primitif 2019 - « budget annexe déchets ménagers » - de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée.

B.P. 2019	Recettes	Dépenses
Investissement	535 205.74 €	535 205.74 €
Fonctionnement	1 203 820.62 €	1 203 820.62 €
<b>Totaux</b>	<b>1 739 026.36 €</b>	<b>1 739 026.36 €</b>

\*\*\*\*\*

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE DECHETERIE**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*



**ADOPTÉ** le Budget Primitif 2019 - « budget annexe déchèterie » - de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée.

B.P. 2019	Recettes	Dépenses
Investissement	8 713.45€	8 713.45 €
Fonctionnement	255 460.28 €	255 460.28 €
<b>Totaux</b>	<b>264 173.73 €</b>	<b>264 173.73 €</b>

\*\*\*\*\*

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE TOURISME**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**ADOPTÉ** le Budget Primitif 2019 - « budget annexe Tourisme » - de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée.

B.P. 2019	Recettes	Dépenses
Investissement	10 581.17 €	10 581.17 €
Fonctionnement	3 3966.13 €	33 966.13 €
<b>Totaux</b>	<b>44 547.30 €</b>	<b>44 547.30€</b>

\*\*\*\*\*

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE ZONE DE VILLERS**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**ADOPTÉ** le Budget Primitif 20189- « budget annexe de la zone artisanale de Villers sur Meuse » - de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée.

B.P. 2019	Recettes	Dépenses
Investissement	428 222 €	428 222 €
Fonctionnement	367 895 €	367 895 €
<b>Totaux</b>	<b>796 117 €</b>	<b>796 117 €</b>

\*\*\*\*\*

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE ZONE DE SOUHESMES**

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**ADOPTÉ** le Budget Primitif 2019 - « budget annexe de la zone de la zone d'activité des Souhesmes » - de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée.

B.P. 2019	Recettes	Dépenses
Investissement	2 504 566.71 €	2 504 566.71 €
Fonctionnement	2 454 722.06 €	2 454 722.06 €
<b>Totaux</b>	<b>4 959 288.77 €</b>	<b>4 959 288.77 €</b>

\*\*\*\*\*

#### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ANNEXE - BOULANGERIE DE SOUILLY

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**ADOpte** le Budget Primitif 2019 - « budget annexe de la zone de la boulangerie de Souilly » - de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée.

B.P. 2019	Recettes	Dépenses
Investissement	31 089.24 €	31 089.24 €
Fonctionnement	12 861.00 €	12 861.00 €
<b>Totaux</b>	<b>43 950.24 €</b>	<b>43 950.24 €</b>

\*\*\*\*\*

#### AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ANNEXE BOULANGERIE DE SOUILLY

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

**DECIDE** que le résultat cumulé de la section d'exploitation est affecté entièrement à la section d'investissement, soit 3 058.24 €

\*\*\*\*\*

#### BUDGET ANNEXE TOURISME - BUDGET ANNEXE ZONE DES SOUHESMES - SUBVENTION D'EQUILIBRE

*Après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

#### DECIDE

**1° LE VERSEMENT** d'une subvention de 29 602 € au budget tourisme et de 13 190 € au budget Zone des Souhesmes, conformément à la délibération n°32 du 4 avril 2019 relative au vote du budget primitif 2019.

**2° D'AUTORISER** le Président à procéder à cette opération.

\*\*\*\*\*

*Il lève la séance du conseil communautaire à 23h00.*

Le Président,  
S. NAHANT

La Secrétaire  
C. HABART